

VILLE DE RIORGES

N° 7_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-7_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

VŒUX ET MOTIONS

**REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE
MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUTIEN
POUR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROANNE**

Nabih NEJJAR, adjoint, délégué à la communication et aux techniques de la formation et de la communication, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance de Roanne et ses juridictions.

Le projet de réforme prévoit notamment le regroupement à un tribunal de première instance départemental de toutes les juridictions de première instance.

Ce projet apparaît de nature à remettre en cause la proximité du justiciable par rapport à son tribunal ; les justiciables distants des métropoles n'auront plus accès à la justice sauf par des moyens électroniques et impersonnels.

L'Etat ne doit pas se désengager des territoires ; la justice, au même titre que l'éducation, la santé ou la sécurité, est un service public essentiel.

Pour les justiciables et les professionnels de la justice, la perte du Tribunal de Grande Instance de Roanne au profit d'un tribunal de première instance à Saint-Etienne, représenterait une forte contrainte en terme de déplacements, nonobstant la contradiction avec la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, pour les raisons énoncées ci-dessus, exige du ministère de la Justice, le maintien du Tribunal de Grande Instance de Roanne:

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-7_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017